



Démission CDI TEMPS PARTIEL POUR CDI TEMPS PLEIN

Par **Celine06**, le **15/03/2019** à **14:50**

Bonjour, je souhaite avoir des informations car je m'interroge sur un point. Voici ma situation, j'ai trouvé un CDI à temps plein de 35h et j'ai donc envoyé ma lettre de démission dans les temps pour respecter le préavis. Toutefois est-ce que le préavis d'une semaine est à effectuer obligatoirement si l'employeur m'avait informé face à face que il n'avait plus besoin de moi sans faire de lettre de licenciement en sachant que c'était encore pendant la période d'essai ? Je tiens à préciser que effectivement depuis ce rendez-vous de janvier 2019, l'employeur ne m'a plus contacté et jamais demandé ou mis sur le planning des heures à effectuer.

Je précise que c'est un particulier employeur en mode mandataire. J'ai quand même demandé par écrit, si il désirait que j'effectue le préavis ou voulez m'en dispenser si ils n'ont réellement plus besoin de moi.

Je précise que j'ai été embauchée le 3 Décembre 2018, j'ai travaillé le 4 puis après plus rien du tout.

Merci pour vos réponses. Cordialement.